



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
Bureau des élections
et de la réglementation**

**Arrêté portant établissement du tableau des électeurs en vue
des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

**Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU les procès-verbaux de l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux qui s'est déroulée le vendredi 5 juin 2026 ;

VU les désignations de remplaçants effectuées par les élus, détenteurs de plusieurs mandats ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : le tableau des électeurs sénatoriaux est arrêté tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

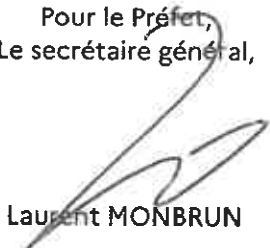
Article 2 : les suppléants des délégués sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement majeur ou de cessation des fonctions de conseiller municipal (pour les communes de 9 000 habitants et plus).

Article 3 : conformément à l'article L. 292 du code électoral, recours contre cette décision peut, notamment, être formé auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans les trois jours suivant la publication du tableau des électeurs sénatoriaux, soit le lundi 15 juin 2026 à minuit, par tout membre du collège électoral sénatorial du département.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, le sous-préfet de Bellac et le sous-préfet de Rochechouart, les maires du département de la Haute-Vienne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les mairies, dès réception.

Limoges, le 12 juin 2026

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,



Laurent MONBRUN

*Arrêté du 12 juin 2026 portant établissement du tableau des électeurs en vue
des élections sénatoriales du 27 septembre 2026*

délégués des conseils municipaux

CHÂTEAU CHERVIX			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	M.	LACHAUD	Jean-Luc
	M.	DUPONT	Eric
	Mme	BLONDY	Nathalie
<i>Suppléants</i>	Mme	PÉCOUT	Henriette
	M.	CÉLÉRIER	Jean-Luc
	Mme	LALLET LEJAMTEL	Michelle
CHATEAUNEUF LA FORET			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	M.	BRUN	Bernard
	Mme	RUBY MONTEIL	Lydia
	M.	RUCHAUD	Jean-Marc
<i>Suppléants</i>	Mme	DIVERREZ	Aurore
	Mme	RIVET	Françoise
	Mme	FRAISSEIX LEGER	Nadine
	M.	LEROY	Sébastien
	Mme	VINCENT	Stéphanie
CHATEAUPONSAC			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	M.	RUMEAU	Gérard
	Mme	ROUAULT	Nadège
	M.	DUDOGNON	Nicolas
<i>Suppléants</i>	Mme	ROUMILHAC	Patricia
	M.	GERMANAUD	Michel
	Mme	PECHAUD	Géraldine
	M.	BODAK	Cédric
	Mme	RUEFF	Mégane
LE CHATENET EN DOGNON			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	M.	GRENAILLE	Romain-Bérenger
	Mme	GRELLETY-MAGNE	Marie-Christine
	M.	RISTROPHE	Stéphane
	Mme	FEVRIER	Claudine
CHEISSOUX			
Délégués des conseils municipaux			
<i>Délégués de droit et délégués élus</i>	M.	ECHASSERIEAU	Vincent
	Mme	JÉGOU	Isabelle
	M.	DUVERNOIS	Alain
	M.	YACINTHE	Éric

